



**UN LABEL
POUR PROMOUVOIR
ET DÉVELOPPER
LA VILLE DURABLE
& INNOVANTE**



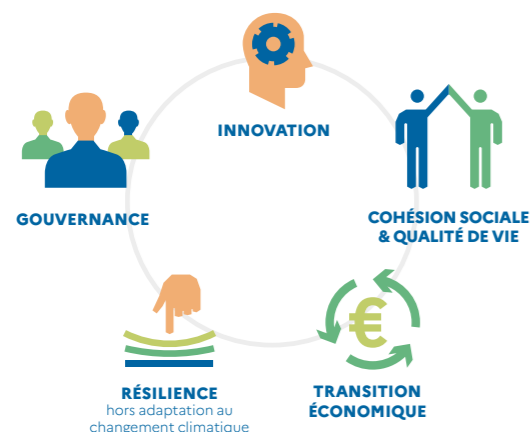
QU'EST-CE QUE LE LABEL « VILLE DURABLE ET INNOVANTE » ?

CO-DÉVELOPPÉ PAR EFFICACITY ET LE CEREMA, LE LABEL VILLE DURABLE ET INNOVANTE (VDI) A VOCATION À ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LA RECONNAISSANCE DE LEURS STRATÉGIES ET FEUILLES DE ROUTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVANT.

LE LABEL VDI EST UN LABEL ENGLOBANT, DONT LE RÉFÉRENTIEL VIENT COMPLÉTER CEUX DES LABELS CLIMAT AIR ENERGIE (CAE) ET ECONOMIE CIRCULAIRE (ECI) DU PROGRAMME DE L'ADEME « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ECOLOGIQUE », PERMETTANT AINSI DE COUVRIR L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

Ce Label VDI s'adresse en priorité aux Établissements de coopération intercommunale (EPCI) et sera à terme également accessible aux communes. A vocation européenne, il pourra être à même de concurrencer à l'échelle internationale, les approches américaines (Leed for Cities & Communities) et japonaises (Casbee for Cities), qui se développent progressivement depuis 2015-2016.

Le Label VDI propose aux collectivités une labellisation permettant de valoriser l'ensemble des dimensions de la ville durable. Son référentiel vient compléter celui du Label Climat Air Energie du programme Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME, qui est la déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA). Il complète également le référentiel du Label Economie Circulaire issu du même programme. Il a été élaboré en coordination avec les meilleures pratiques des référentiels internationaux existants : les 17 Objectifs du Développement Durable de l'ONU (ODD), les normes ISO sur la ville durable et le Référentiel européen pour la ville durable (RFSC).



+



Un référentiel du Label VDI, constitué de 5 domaines...

Le référentiel du Label VDI est constitué de 5 domaines (Innovation, Cohésion sociale et qualité de vie, Transition économique, Résilience et Gouvernance), comportant 56 fiches objectifs, chacune de ces fiches questionnant les stratégies, actions des collectivités en la matière, ainsi que les impacts générés.

...complémentaires à ceux des Labels Climat Air Energie et Économie Circulaire

Le Label VDI propose aux collectivités une labellisation pour valoriser l'ensemble des dimensions de la ville durable, et vient compléter le Label Climat Air Energie qui est la déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA), ainsi que le label Économie Circulaire, tous deux issus du programme Territoire Engagé Transition Ecologique porté par l'ADEME.

Le référentiel du Label Climat Air Energie est composé de 6 domaines : Planification territoriale, Patrimoine de la collectivité, Approvisionnement en eau, Energie et assainissement, Mobilité, Organisation interne, Coopération-Communication.

Un référentiel issu d'une phase pilote en France

Une phase d'expérimentation du Label VDI s'est déroulée en 2020 et 2021, impliquant 7 collectivités françaises, dont 6 agglomérations (Lorient agglomération, la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Territoire de la Côte Ouest de la Réunion, Sète agglomération, Cannes Pays de Lérins, et Paris Vallée de la Marne), et une commune (Brétigny-sur-Orge).

Les retours très riches des collectivités qui avaient décidé de s'engager volontairement dans cette démarche de co-production, ainsi que les contributions des membres du comité d'experts ont permis de stabiliser le référentiel du Label VDI qui servira de base à la labellisation de nouvelles agglomérations à partir de juillet 2022.

QUEL EST LE PROCESSUS DE LABELLISATION ?

LES AGGLOMÉRATIONS QUI SOUHAITENT CANDIDATER AU LABEL VDI POURRONT S'AUTO-ÉVALUER VIA UN OUTIL SIMPLIFIÉ EN LIGNE, AVANT DE CONTACTER UN CONSEILLER VDI QUI RECOMMANDERA UN ACCOMPAGNEMENT COURT (4 À 6 MOIS) OU LONG (1,5 À 2 ANS) EN VUE D'OBTENIR LA LABELLISATION APRÈS UN AUDIT.

Vers une dimension internationale

Le Label VDI ayant vocation à devenir un label international, une version du référentiel sera co-créée en 2023 grâce à la constitution d'un réseau de collectivités européennes qui s'engageront ensemble dans un projet européen URBACT dans le cadre du prochain appel à projets qui paraîtra à l'automne 2022.

Nous recherchons des collectivités européennes volontaires pour préparer dès maintenant ce projet de phase pilote à l'échelle européenne (contact : Matthew Wendeln - m.wendeln@efficacity.com).

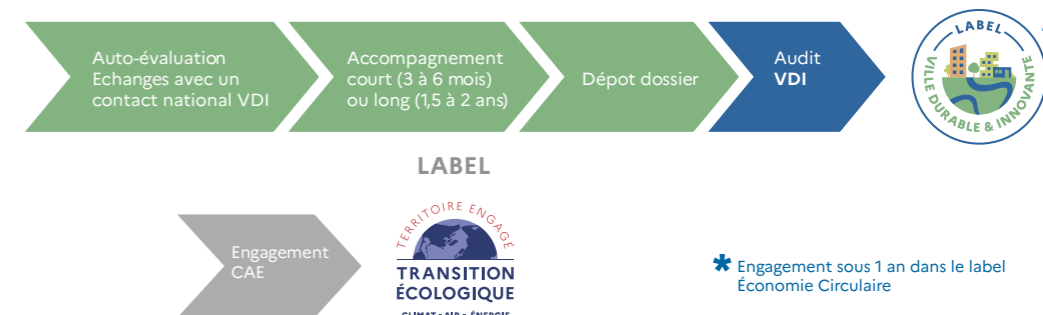
Des perspectives de développement s'ouvrent également avec d'autres pays, notamment le Maroc (Direction générale des Collectivités Territoriales, Université Internationale de Rabat), l'Inde (National Institute of Urban Affairs) et la Tunisie.

PROCESSUS

Cas 1



Cas 2



* Engagement sous 1 an dans le label Economie Circulaire

Préalables :

La collectivité (EPCI) candidate doit avoir, au jour où elle soumet son dossier de labellisation à l'audit VDI, déjà obtenu au moins 1 étoile du Label Climat Air Energie du programme Territoire engagé dans la Transition Ecologique de l'ADEME. Elle devra également s'engager à obtenir 1 étoile au Label Economie Circulaire, dans l'année suivant l'obtention du Label VDI.

Echange avec un contact national VDI :

discussion sur le type d'accompagnement souhaitable à partir des résultats de l'auto-évaluation en ligne de la collectivité et d'éléments concernant son organisation en termes de politique de développement durable, son implication sur l'innovation et la résilience, et appui au choix d'un conseiller VDI.

Accompagnement court (4 à 6 mois) :

explicitation détaillée du référentiel VDI, et appui à la préparation du dossier de labellisation VDI

Accompagnement long (1,5 à 2 ans) :

aide au diagnostic initial, réalisation d'une feuille de route détaillée, suivi des actions mises en place, appui à la préparation du dossier de labellisation VDI et révision de la feuille de route en fonction des résultats

Audit :

évaluation du dossier de labellisation VDI rempli par la collectivité (réponses aux critères, preuves apportées, indicateurs) par un auditeur certifié

7 BONNES RAISONS DE CHOISIR LE LABEL VDI

1 Pour son approche globale de la ville durable

En intégrant les enjeux d'innovation, de cohésion sociale et de qualité de vie, de transition économique, de résilience et de gouvernance, le label VDI complète les labels existants, en particulier le label Climat Air Energie porté par l'ADEME. Il propose ainsi une vision à 360° de la ville durable et innovante, à la fois concrète et prospective.

2 Pour son ancrage à la fois local, national et européen

VDI est le premier et le seul label européen qui valorise les villes durables et innovantes. Sa grille de lecture répond aux standards européens en matière d'innovation et de développement durable des collectivités, ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Mais c'est aussi un label pleinement ancré dans les réalités des territoires auxquels il s'adresse, avec un référentiel adapté à leurs compétences et à leurs modes de fonctionnement.

3 Pour soutenir une approche transverse de vos politiques publiques

La démarche de labellisation vise en premier lieu à faire progresser les collectivités dans le déploiement et la mise en cohérence de leurs politiques publiques. Le label VDI vous offre un cadre d'analyse pertinent (indicateurs de performance, bilans) et vous aide à identifier, hiérarchiser et organiser l'ensemble de vos politiques au service de la ville durable et innovante.

4 Pour optimiser votre organisation interne

La mobilisation et la cohésion des équipes (élus, agents, partenaires) est un facteur-clé de succès des actions menées par la collectivité. Le label VDI y contribue, en proposant un outil de pilotage et d'amélioration continue, associé à un fonctionnement en mode projet, où chacun a un rôle à jouer. En apportant un regard extérieur, la labellisation vous offre l'opportunité d'optimiser votre organisation et vos processus de travail.

5 Pour les retombées en termes d'image et d'attractivité

Le label VDI vous permet de vous positionner par rapport à d'autres collectivités, sur l'ensemble des sujets liés à l'innovation et au développement durable des territoires. Son système de notation progressif est un facteur de motivation, mais aussi un étendard pour communiquer sur les actions que vous conduisez. Au-delà de la reconnaissance du travail de la collectivité, la labellisation permettra de faciliter l'accès à certains financements publics.

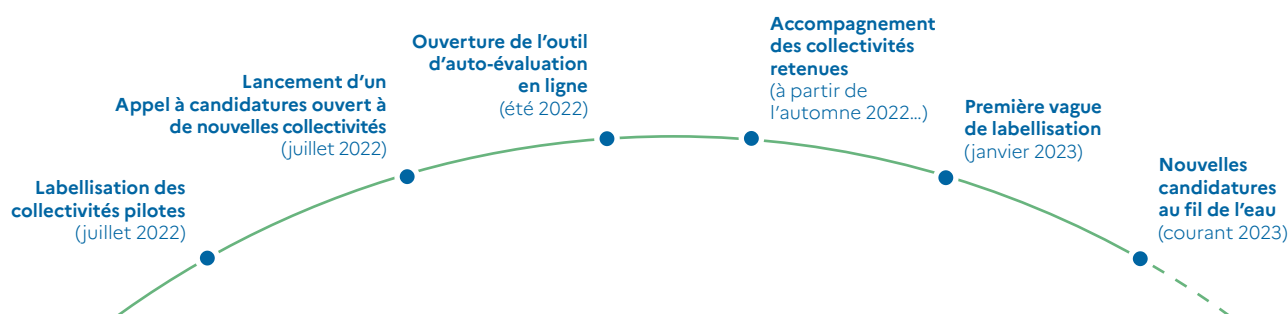
6 Pour le réseau et les échanges entre collectivités labellisées

Les collectivités engagées dans la démarche de labellisation VDI ont l'opportunité d'échanger sur des problématiques communes : apport du numérique, participation citoyenne, cohésion sociale, diversification économique, gestion des risques, etc. Quels que soient vos enjeux, le réseau est là pour vous aider à capitaliser sur les retours d'expériences de chacun et à construire ensemble la ville durable et innovante de demain.

7 Pour l'accompagnement personnalisé de vos équipes

La démarche proposée par le label VDI est à la fois innovante dans son approche de la ville durable, et éprouvée dans la méthode qu'elle déploie pour la concrétiser. Les collectivités labellisées bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un conseiller tout au long du processus, comprenant des ateliers et points d'étape réguliers. Un seul objectif : vous guider sur le chemin du succès.

ÉTAPES 2022-2023



Pour plus de renseignements :

Efficacity : Philippe Maillard - p.maillard@efficacity.com

Cerema : Olivier Bachelard - olivier.bachelard@cerema.fr

Contact projets internationaux
(Europe, Maroc, Tunisie, Inde) : Matthew Wendeln - m.wendeln@efficacity.com

